

HAUTE CORRÈZE CORRÈZE Liginiac



LES TRAVAUX sur la commune P 4

LA MAIRIE EN ACTION Le budget 2024

AGENDA De l'été P 16

ILS SONT NÉS ICI Frédéric Battut

Le faisan du Mont

Il y a 5 ans environ, un couple de faisans communs a été lâché sur la Commune.

En juillet 2022, une couvée a réussi et nous avons pu apercevoir la poule faisane avec ses 3 petits (l'accouplement débute vers le 15 mars). Malheureusement, il ne reste plus actuellement que 2 faisans qui se promènent entre Peyroux, Le Mont Bas et Longetauve.

On peut observer très souvent l'un d'entre eux au Mont Bas, vers l'ancien stade de football. Il n'est pas rare de voir ce jeune faisan chercher sa nourriture dans un poulailler situé à proximité de cet ancien stade.



Jeune, le faisan ayant besoin de protéines mange principalement des vers, des mollusques, des larves ou des insectes.

Adulte, il devient végétarien et se nourrit de graines de céréales, de fleurs, de fruits et de baies. Par grand froid en hiver, des âmes charitables de la Commune leur apportent du maïs.

C'est donc avec un immense plaisir que nous pouvons observer ces magnifiques oiseaux et lorsque nous ne les voyons pas, ils se rappellent à nous avec leur cri spécifique qui peut s'entendre à plus

La société de chasse de Liginiac a interdit le tir de faisan en espérant ainsi l'introduire sur la Commune. Tout récemment il a été lâché 1 cog faisan et 2 poules faisanes. Il faut souhaiter que ces derniers réussissent également à échapper aux nombreux prédateurs que sont le renard, la fouine, la martre, le blaireau, etc... et nous espérons de nombreux petits faisandeaux! (la durée moyenne de vie du faisan est de 20 ans)

Mairie

1 Place de l'Église 19160 Liginiac Tel: 05 55 95 90 01

Numéros d'urgence

Samu: 15 Police Secours: 17 Pompiers: 18

Cabinet d'infimières

le Bourg, 19160 Liginiac 05 55 46 64 52

Bibliothèque

L'Eau-Large 19160 Liginiac Tél. 05 55 95 92 59 Heures d'ouverture : de 9h à 12h et de 14h à 18h (mercredi, jeudi et vendredi), et de 9h à 12h (samedi)

Agence postale

2 Place de l'Église 19160 Liginiac Heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h Tel: 05 55 96 76 85

Déchetterie

ZA de Bèchefave

19160 Neuvic Tel: 05 55 95 03 52 Heures d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Intramuros

Téléchargez l'application des infomations de votre commune.



Magazine Municipal de Liginiac

Été 2024 / Mairie de Liginiac, 1 Place de l'Église - 19160 Liginiac

Directeur de la publication : Frédéric Bivert

Comité de rédaction : Pierre-André Tronche, Frédéric Bivert, Vinciane

Relecture: Mireille Vincent, Vinciane Favre, Isabelle Vignal

Crédit photos : Frédéric Bivert, Fotolia, Vinciane Favre, le Maury

(couverture)

Création de la Maquette : Com sur un Plateau

Rédaction et mise en page : Com sur un Plateau, Frédéric Bivert, Vinciane Favre, les associations, HCC

Impression: Graphitti / 400 exemplaires



Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Quatre années du mandat 2020-2026 sont derrière nous maintenant, marquées par des défis inattendus au quotidien, notamment en matière de sécurité de nos bâtiments ERP, où nous avons dû prendre des mesures immédiates. La crise économique et climatique a profondément impacté notre commune, nécessitant des ajustements sociaux et une gestion plus prudente. Sur le plan social, nous avons adapté les services et soutenu les associations. En gestion, nous avançons toujours avec les équipes de maitrise d'œuvre, sur les chantiers de conformités au restaurant du Maury et à l'école en passant par la conversion de l'éclairage public en LED. Notre municipalité s'engage dans la rénovation énergétique avec des travaux à la Marpa. Des projets en cours visent à améliorer la qualité de vie des habitants avec notamment la végétalisation du cimetière qui sera mis en place fin août. Des travaux de routes sont toujours assurés malgré l'important réseau routier de notre commune et la difficulté de contenter tout le monde. L'ensemble de ces projets représente un investissement important et est financé grâce à une gestion des finances communales et d'importantes subventions. Une recherche active de ces subventions auprès des partenaires de la commune et un recours équilibré à un éventuel emprunt participent également au financement de ces projets.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de ce bulletin municipal consacré au budget.

Votre Maire Frédéric BIVERT

État-Civil

Décès

Marcel BOURNEIX, le 1er juillet 2024 à 99 ans, Simone BREDECHE, le 23 mai 2024, à 100 ans,





Les réseaux de ventilation de l'école ont été entretenus

Le 18 avril, les agents des services techniques ont exécuté l'entretien obligatoire des réseaux de ventilation de l'école maternelle, non réalisé depuis longtemps. Notre école est équipée d'un système de ventilation mécanique contrôlé. Ce système sert à faire entrer de l'air neuf dans les salles de classe et dans d'autres pièces sèches. Assez humide, l'air vicié est évacué par les bouches d'extraction. Constituant un enjeu majeur de santé pour les écoliers, l'entretien des ventilations dans les établissements scolaires est une obligation réglementaire. La surveillance de la qualité de l'air intérieur a été rendue obligatoire depuis le 1er janvier 2018 dans les structures accueillant des enfants de moins de 6 ans. les écoles maternelles et élémentaires. L'entretien des VMC dans les écoles qui sont une source d'économie d'énergie doit se faire tous les ans. La poussière colmate rapidement les bouches d'extraction et finit par gêner le passage de l'air et de la chaleur. Nous procéderons à partir de septembre et pour deux mois, à des mesures de qualité d'air qui seront réalisées par un organisme agréé et diffusées à l'ARS pour validation. Ces mesures serviront également à vérifier le bon fonctionnement de nos installations de ventilation, notamment en faveur de l'évacuation du gaz Radon. Le contrôle sera réalisé tous les ans par les agents de la commune.

Mise en peinture de la gare du Tacot.



L'équipe des services techniques est intervenue sur le bâtiment de la gare du Tacot situé en centre bourg. Après un décapage du bardage bois, une remise en état des façades, du rebouchage des trous, des peintures ont été appliquées à l'identique de l'existant. Le panneau destiné aux informations du public a été changé. Il a été mis en place un plan du bourg pour permettre aux touristes de se repérer dans le centre de la commune, ainsi qu'une explication succincte de nos labels.

Le Maury entretenu

Les eaux pluviales





L'entreprise Chazal a réalisé l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales des parkings du site touristique du Maury. Il est à noter que la grande surface des parkings et leur forte pente ont un effet important sur le débit des eaux à évacuer en période d'orage, ce qui provoque une forte dégradation de la plage avec d'importantes saignées.

L'entreprise a réalisé le curage et la remise en pente des fossés et a installé une buse en béton formant un collecteur. Les eaux sont ensuite évacuées dans le lac toute l'année par une tuyauterie d'un diamètre de 300mm, enterrée sur 50 mètres, jusqu'à l'angle de la digue d'accès au ponton, ce qui évitera, maintenant, de détériorer la plage.

De nouvelles sculptures

Pour continuer les aménagements du site touristique du Maury, l'équipe des services techniques a installé deux pièces issues de sculpturama 2023, un double banc en bois et une sculpture en pierre représentant des poissons. Ces éléments sont mis en valeur sur la plage pour le public.



Le gymnase, la salle des fêtes et la bibliothèque remis aux normes sécurité ERP

D'importants travaux de réfections et de remise aux normes de l'ensemble des installations de sécurité du gymnase, de la salle des fêtes et de la bibliothèque ont été réalisés pour donner suite au passage de la dernière commission de sécurité. La réglementation pour la sécurité des ERP prévoit que lors d'une visite de contrôle, la commission vérifie la validité et la présence des documents administratifs obligatoires et teste les équipements de sécurité en présence du représentant de la commune. Suite à la visite, un procès-verbal est rédigé. Cette dernière commission de sécurité a émis un avis défavorable pour l'exploitation du gymnase, accompagné d'observations. Un avis défavorable n'entraîne pas la fermeture ni l'arrêt de l'exploitation d'un ERP, le maire n'ayant pas pris cette décision. Il s'est entretenu avec le préfet et les différents services pour valider le délai de mise en conformité des installations. Néanmoins, les services de l'état, jeunesse et sport, conjointement avec les services de la communauté de communes HCC, ont décidé de ne plus utiliser le bâtiment pour les activités périscolaires jusqu'à la mise en conformité. La commune doit demander, au cours de l'exploitation de ses ERP, des visites de contrôle techniques par des organismes agréés. Celles-ci permet de vérifier le bon état de fonctionnement des équipements et des installations de nos ERP. L'électricité, les systèmes d'alarme, les dispositifs d'extinction

Le gymnase, la salle des fêtes et la bibliothèque remis aux normes sécurité ERP (suite)

du feu, les issues de secours, les cloisonnements coupe-feu ou encore l'éclairage de sécurité doivent être régulièrement contrôlés et formalisés au cours de l'exploitation et de la vie de nos bâtiments. Apparemment ces contrôles n'ont pas été réalisés depuis de nombreuses années. Les travaux de mise en conformité sont les suivants pour le gymnase :

- o Mise en service des **systèmes de désenfumage statique** qui ne fonctionnaient pas depuis longtemps. Changement des vérins des ouvrants des deux pignons. Changement des treuils manuels. Réglage du problème de l'ouverture des ouvrants de désenfumage côté mur d'escalade, celui-ci étant monté devant. Réglage du problème des châssis de désenfumage qui touchent les poutres en bois (problème de conception à la construction du bâtiment)
- o Mise en place d'une **vérification annuelle** conformément à la réglementation par un organisme agréé.
- o Mise en place d'un **bloc de secours** manquant au-dessus de la porte du club house.
- o Mise en place de **boutons moletés** en lieu et place des cylindres à clés sur les deux portes d'accès au gymnase et sur la porte extérieure des sanitaires non réalisés dans le chantier précédent. (Obligation pour sortir du bâtiment en cas d'incendie) o Réalisation d'un **plafond coupe-feu** 1h, ainsi que des jouées dans le local électrique à côté du bureau de HCC.
- o Mise en place d'une porte coupe-feu 1h avec procès-verbal archivé en mairie, au droit du local technique électrique.
- o Sortie de l'extincteur du local technique électrique et mise en place à côté de la porte d'accès avec sa signalétique.
- o Réalisation d'une **protection coupe-feu** du local de production ECS dans la zone périscolaire et réalisation de la signalétique.
- o Réalisation de la **signalétique conforme** et réglementaire au droit des locaux techniques et du TGBT.
- o Réalisation d'une installation complète et conforme de l'alarme par un système de type 4, demandé par le SDIS de la Corrèze, en rajoutant 2 sirènes dans le gymnase, une dans les sanitaires et une dans la zone périscolaire dans les locaux à sommeil.
- o Mise en place de **déclencheurs manuels** pour chaque issue de secours qui n'existent pas aujourd'hui. L'installation d'alarme doit pouvoir être déclenchée à chaque point de sortie.
- o Mise en place de **flash lumineux** dans le sanitaire PMR, non réalisé dans le chantier précédent.
- o Mise en **conformité de la totalité de l'installation électrique** par rapport à la norme C15100.
- o Changement de **l'armoire électrique générale** qui a été réalisée en atelier suivant les remarques du bureau de contrôle DEKRA suite aux visites techniques, à savoir :
- -> Absence de protection différentielle en tête d'installation. Mise en place de cette protection.
- -> Plusieurs câbles de couleurs vert/jaune sont actifs. Cette couleur est à réserver au conducteur.
- -> Présence de nombreux câbles nus dans l'armoire à isoler ou supprimer.
- -> Absence de possibilité de coupure en cas d'urgence. Réalisation de l'identification























par étiquetage et installation d'un dispositif de coupure d'urgence.

- -> Repérage de l'ensemble des câbles de l'armoire et mise en place d'un schéma réglementaire.
- -> Dans les vestiaires, mise en place d'un degré de protection de l'enveloppe conforme sur le coffret électrique.
- -> Dans les vestiaires, reprise de câbles non isolés.
- -> Dans les vestiaires, absence de séparation de la source, installation d'un dispositif de sectionnement général et durable.
- -> Dans le centre de loisirs, remise en place du cache borne du ballon ECS, reprise de fils non isolés.
- -> Étiquetage et repérage de tous les circuits terminaux du coffret électrique ECS.
- -> Reprise des liaisons équipotentielles dans le club house, ainsi que des prises dégradées.
- -> Réalisation d'un degré de protection de l'enveloppe qui est insuffisante pour le coffret électrique du bar. Mise en place d'une possibilité de séparation de la source.

Pour information, les mêmes travaux ont également été réalisés dans la salle des fêtes et la bibliothèque avec la vérification des barres antipaniques des portes de secours, le changement complet du système de la porte métallique à côté de la scène, le changement complet des systèmes de désenfumage cassés depuis longtemps, l'installation d'une alarme incendie complète, y compris pour la bibliothèque non équipée. Ils seront également à réaliser de la même façon, au restaurant du Maury et dans notre école lors des travaux

de remise en conformité programmés, puisque c'est la même réglementation et les mêmes systèmes à mettre en place, notamment pour les systèmes d'alarme.



À l'issue de cette commission de sécurité, monsieur le Maire a pris en main la remise en conformité de ces nombreux problèmes. Pour cela, il a contacté l'entreprise AZ services

à Aurillac, spécialisée dans les systèmes de désenfumages, l'entreprise Veau et Bretelle à Ussel pour la mise en place des portes et plafonds coupe-feu, l'entreprise MVF à Ussel pour la révision des barres antipaniques, la mise en place des boutons moletés et le changement d'un dispositif d'ouverture à la salle des fêtes, la société Taze à Bort les Orgues pour la mise en conformité de l'ensemble des installations électriques, des alarmes, des blocs de secours, des déclencheurs manuels, des dispositifs lumineux pour les sanitaires PMR, et enfin la société MP Desing 19 à Ussel pour la signalétique. Cet ensemble de travaux a été validé

par le conseil municipal et mis au budget de la commune pour la somme de 84 279 euros TTC. Pour faire face à cette dépense, monsieur le Maire a contacté le Président du Conseil départemental et a obtenu une aide d'urgence du département comprise entre 25 et 30% suivant les différents travaux et bâtiments. Pour être entièrement conforme lors des prochaines commissions de sécurité, qui seront réalisées tous les cinq ans, une vérification annuelle des installations d'électricité et d'alarmes sera mise en place par contrat avec l'entreprise Taze.

L'ensemble des réserves a été levé le 24 mai dernier en présence du lieutenant Ceyrat du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze, de l'adjudant-chef Asfaux de la brigade de gendarmerie de Neuvic, du maire et d'un agent des services techniques de la commune. Les installations de ces deux ERP sont maintenant conformes et opérationnelles. Elles doivent être maintenues et visitées tous les ans pour la sécurité de tous.

Du 21 au 31 mai, la société EUROVIA, adjudicatrice du marché de voiries, a réalisé les différents travaux prévus dans le cadre du marché 2024. Quatre entreprises ont répondu à cet appel d'offres public. Le budget prévu était de 162 579,30 euros HT. Les quatre entreprises ont toutes répondu au-dessus de l'estimation réalisée par le Syndicat de la Diège, notre assistant à maîtrise d'ouvrages, à savoir plus de 15%. Pour rester en dessous du budget fixé par le conseil municipal, nous avons supprimé quelques mètres de voiries sur certaines voies. Il est à noter que dans ce marché 10 tonnes d'enrobé à froid sont également prévues et ont été mises en place par les agents des services techniques sur différents points.

Renforcement de la VC79.

Pour ces travaux, 173 ml de route sont traités en enrobé à chaud avec la délimitation et le décaissement mécanique, les saignées d'encrages et la mise à niveau des accotements y compris 4 têtes de sécurité, 14 ml de canalisations en béton de 300mm. Cela représente 100 tonnes d'enrobé à chaud.

Renforcement de la VC n°26 «Vedrenne»

Pour ces travaux, des travaux préparatoires avec 418ml de saignées d'encrage sont réalisés. Une partie de la voie est réalisée en enduit bicouche gravillonnée pour 570m². Deux têtes de sécurité, deux puisards et 22ml de canalisations en béton de 300mm sont installés. La reprise de la patte d'oie est également réalisée. Cela représente 27 tonnes d'enrobé à chaud.







Renforcement de la VC n°22 « Accès le Maury »

Pour ces travaux la délimitation et la mise à niveau des accotements sont réalisées. 53 tonnes de renforcement en grave émulsion sont mises en place. 36 tonnes de couches de fondation sont positionnées avant les 371 tonnes d'enrobé à chaud. Le renforcement de la petite route d'accès depuis la D183 est également réalisé en enrobé à chaud.

Renforcement de la voie d'accès « Marpa de Martegane »

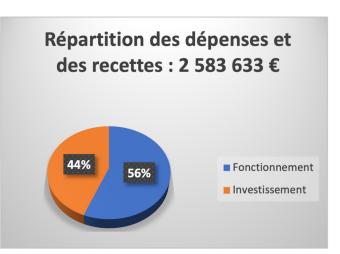
Pour ces travaux la délimitation et la mise à niveau des accotements sont réalisées avec le positionnement de bordures en béton, matérialisant l'accès pour chaque logement. La voie d'accès est réalisée en enrobé à chaud. Ces travaux permettront un meilleur accès, notamment pour le personnel de santé.



Le budget 2024

Le 5 avril 2024, le conseil municipal votait le budget de la commune après plusieurs réunions de travail. Cet exercice est toujours important pour le bon déroulement du fonctionnement de nos différents services et de l'investissement que nous souhaitons réaliser. Cette présentation du budget 2024 vous permettra d'avoir une meilleure compréhension des éléments de gestion de la commune.

Il est à noter qu'il existe également deux autres budgets annexes, celui du CCAS et de la Marpa, ainsi que celui de notre station-service qui ne sont pas développés ici mais consultables à la Mairie.

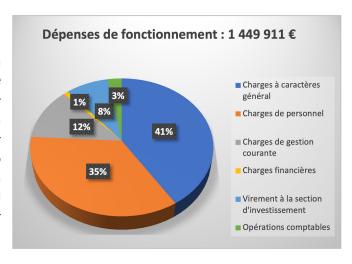


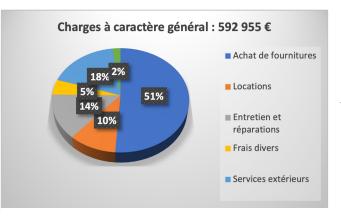
LA REPARTITION DES RECETTES ET DES DEPENSES :

Les dépenses et les recettes, qui sont équilibrées, sont en augmentation de 18% par rapport à l'année 2023 où le budget prévisionnel prévoyait 2 190 500 euros. Le détail qui va suivre ci-dessous vous expliquera les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissements prévues pour cette année 2024.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Les dépenses de fonctionnements sont réparties en plusieurs rubriques que sont les charges à caractère général, les charges du personnel, les charges de gestion courante, les charges financières, le virement à la section d'investissement et les opérations comptables. Elles sont en baisse de 57 109 euros, soit 4% par rapport à l'année précédente, principalement due à une hausse de l'énergie moins conséquente que prévu au budget 2023. Vous trouverez le détail dans les différentes rubriques ci-après.



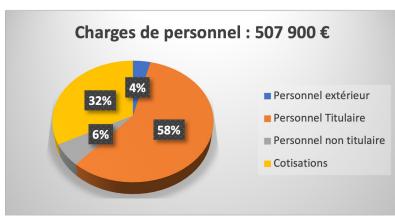


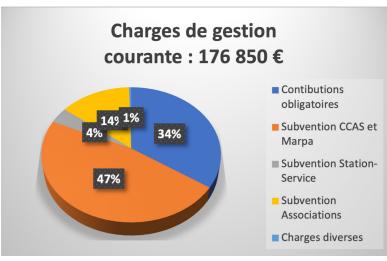
LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL :

Les achats de fournitures représentent 5% de ce poste, elles sont en baisse par rapport à l'année 2023, avec des énergies moins chères que notre prévision au budget. La gestion de l'alimentation est également maîtrisée. Les locations de matériels et du parc immobilier représentent 10% de ces charges, elles sont en légère augmentation par rapport à l'année dernière. L'entretien et les réparations représentent 14% de ces charges, en très légère augmentation.

LES CHARGES DE PERSONNEL:

Les charges de personnel sont en augmentation de 2% par rapport à l'année 2023 où le montant s'élevait à 498 750 euros au budget. Le personnel reste inchangé avec 17 agents pour assurer l'ensemble des différents services de la commune. A noter les 4% de personnel extérieur, comprenant notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des différents projets. Les cotisations sont en baisse de 7%.





LES CHARGES DE GESTION COURANTE:

Ces charges sont en légère augmentation de 7% avec un montant au budget 2023 de 164 749 euros. Les contributions obligatoires ont augmenté. La subvention au CCAS est en hausse pour permettre le fonctionnement de la structure Marpa. La subvention de la station-service est également en baisse. La station-service est pratiquement autonome et demande maintenant moins de subventions de la part de la commune. Les subventions aux associations sont stables. Elles sont définies par la commission.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER:

Résultat de l'exercice 2023 pour 276 956,87 euros, plus le résultat de l'année 2022 pour 272 154,82 euros, soit un total à affecter de 549 111,69 euros.

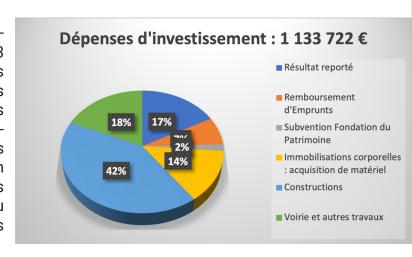
Pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, 194 917,18 euros sont virés à la section d'investissement cette année. Cette somme participera à la gestion et au financement des différents projets d'investissement.

Une affectation complémentaire de 200 000 euros « en réserve » est portée au crédit du compte 1068 sur ce budget pour pouvoir investir.

Le reste sur l'excédent de fonctionnement de 154 194,51 euros est reporté au compte R002.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT:

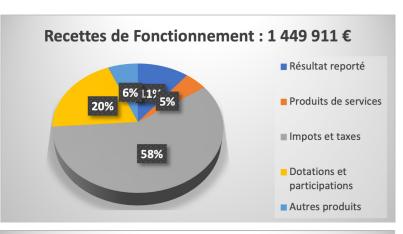
Les dépenses d'investissement sont en augmentation sur ce budget 2024. Elles passent de 683 480 euros à 1 133 722 euros. Cette année nous avons un déficit reporté de 17% qui n'existait pas l'année dernière. Le remboursement des emprunts est stable, nous n'avons pas emprunté l'année dernière. 10 000 euros sont également provisionnés pour les projets de particuliers avec la fondation du patrimoine. Les immobilisations corporelles sont en légère augmentation. Nous avons prévu 8000 euros pour continuer la reprise des places

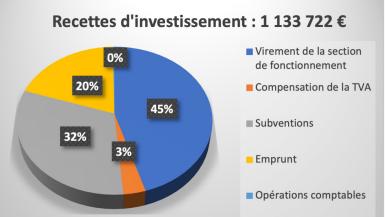


de concessions au cimetière dans le cadre de la démarche engagée concernant les concessions perpétuelles abandonnées. Dans les dépenses d'investissements se trouve l'ensemble des travaux avec :

- Le changement de l'éclairage et la mise en sécurité du gymnase, de la salle des fêtes et de la bibliothèque,
- Les travaux de l'école avec la mise aux normes du restaurant scolaire, de la cuisine et des sanitaires,
- Les travaux de la Marpa avec le changement des allèges des coursives, l'isolation extérieure, la mise en place de brise soleil,
- Les travaux de mise aux normes du restaurant du Maury.

Pour la voirie nous avons augmenté cette année le budget de 50 000 euros. D'autres points ont été discutés avec la commission et les élus, mais n'ont pas été intégrés au budget, comme le verger éducatif à l'ancien stade pour 800 euros, le changement des fenêtres de la mairie pour 55 000 euros, le changement du tractopelle pour 25 000 euros, le budget de communication pédagogique pour le verger de l'école pour 8130 euros, le changement de la couverture de l'ancienne boucherie pour 25 000 euros, les illuminations de noël pour 1000 euros, les panneaux de signalisation pour 4000 euros, la réfection du revêtement de la cour de l'école pour 15 160 euros, l'achat d'un broyeur de branche pour 12 000 euros, ainsi que l'achat d'un lamier avec kit d'attelage pour 15 222 euros.





RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

Les recettes de fonctionnement sont réparties de la façon suivante : avec le report du résultat de l'année passée, rentre principalement dans ce poste les concessions du cimetière, la redevance d'occupation du domaine public, les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement, les impôts et taxes pour 848 337 euros, les dotations et participations pour 289 370 euros, rentre dans ce poste également la dotation forfaitaire des communes, la dotation de solidarité rurale, la participation d'autres communes, du CCAS, de la caisse des écoles, ainsi que de l'état, et enfin les autres produits pour 88 109,49 euros avec principalement les recettes de revenus des immeubles, la redevance de l'énergie hydraulique. Il est à noter que les impôts de la commune n'ont pas été augmentés depuis 2013, soit depuis 11 ans.

RECETTE D'INVESTISSEMENT:

Les recettes d'investissement sont équilibrées avec les dépenses. Ces recettes sont principalement dues au virement important de la section de fonctionnement et un bon taux de subventions

obtenues auprès de l'état, du département, etc... Il est à noter que seulement 20% de ces recettes sont actuellement couvertes par l'emprunt.

En conclusion le conseil municipal a décidé d'investir beaucoup plus pour l'investissement en travaux, ou nous passons de 31 % à 44%. La gestion de fonctionnement doit toujours être optimisée pour continuer nos investissements futurs. Nous espérons que ces quelques chiffres et explications vous permettront de mieux appréhender et comprendre le budget communal. Le maire et son secrétariat sont à votre disposition pour d'éventuelles explications.

Le Label Pavillon Bleu

Coordonné en France par l'association Teragir, le label Pavillon Bleu international valorise chaque année les plages, les ports de plaisance et les communes qui mettent en œuvre une politique de tourisme respectueux de l'environnement et du vivant.

La commune de Liginiac est fière de faire partie, pour la quatrième année, des 505 sites labellisés en France en 2024! Notre engagement pour le tourisme durable se traduit par un jury qui a été particulièrement attentif aux actions menées, notamment pour : Les efforts sur la gestion de l'eau avec des félicitations pour le contrôle de tous les systèmes d'assainissement individuels. Le jury salue notre démarche pour contrôler les eaux pluviales ainsi que pour nos

actions de désimperméabilisation afin de favoriser l'infiltration des eaux dans les sols et de réduire le stress hydrique en période de sécheresse. Le jury souligne notre démarche dans le contrôle face à la prolifération de cyanobactéries sur le site du Maury.

Concernant la biodiversité et la gestion du milieu naturel, le jury nous félicite pour la constitution de deux inventaires sur notre commune, et il souligne notre investissement dans les actions de préservation et de restauration des habitats afin de favoriser le retour de biodiversité en nous appuyant sur ces inventaires. Pour ce faire, il salue notre travail avec nos partenaires locaux tels que le CPIE de la Corrèze et l'ONF. Il salue l'engagement des scolaires dans la mesure d'impact de ces actions et nous encourage à poursuivre ces démarches. Il nous félicite pour nos contrôles des milieux naturels sensibles et nous encourage à poursuivre nos efforts.

Sur la base des constats réalisés lors de l'audit au

mois d'août dernier, le jury nous félicite pour notre politique globale en matière d'éducation et de sensibilisation à la connaissance des habitats et des espèces de notre territoire.

Le jury nous félicite également pour les dispositifs

installés en saison pour assurer la sécurité des baigneurs. Il a pris connaissance des difficultés de recrutement pour la sur-

connaissance de notre mise à disposition des équipements de tri sur la plage et nous remercie pour ces dispositifs. Il salue notre engagement pour lutter contre les pollutions et mégots ainsi que les actions pour réduire les

veillance de baignade. Le jury a également pris

consommations d'emballages et nous invite à poursuivre nos efforts. Le jury nous remercie pour la transmission de notre programme d'activité au développement durable pour la saison 2024 et salue nos nombreux partenariats avec les acteurs locaux. Il souligne notre investissement dans la mise à dispositions d'équipements et la promotion des mobilités douces. Le jury nous félicite pour notre politique d'accessibi-

Le jury a pris connaissance des engagements de la commune sur les questions d'économies d'énergie. Il nous encourage à augmenter nos efforts en sensibilisant les touristes et les locaux sur les questions d'économies de la ressource en eau ou encore par la mise en place d'équipements afin de favoriser les économies énergétiques.

lité à notre plage, il constate la bonne conformité

des équipements.

Globalement, le jury nous remercie pour la qualité de notre candidature.

Pour en savoir sur Pavillon Bleu et les critères de labellisation, rendez-vous sur pavillonbleu.org.



La réunion du canton de Haute-Dordogne

Le 24 mai 2024 s'est déroulé à Liginiac, la réunion du canton de Haute-Dordogne mise en place par le département. 31 personnes étaient présentes, maires et représentants des services du département, pour débattre des sujets principaux mis en place sur notre territoire.

Pascal Coste, Président du Conseil départemental, a animé cette réunion avec les deux conseillers départementaux Marie-Laure Vidal et Eric Ziolo. Après une introduction de monsieur le Maire de la commune, les sujets abordés ont été les suivants: - Présentation de Corrèze autonomie, avec le vieil-lissement de la population. En 2040, les Corréziens qui auront plus de 65 ans seront 33%, et les plus de 75 ans 19,4% de la population. Le superviseur pour





notre territoire est Emma Juillard que l'on peut joindre au 06.02.02.39.24 au par mail à l'adresse ejuillard@correze.fr

- La santé et les médecins,
- Les routes du département avec un budget de 30M€,
- Les voies vertes pâles,
- Le département, premier financier des collectivités en Corrèze (69M€) : 1806 projets pour 45M€, dotations voiries pour 10,5M€, eau et assainissement pour 5M€, rénovation de l'éclairage public pour 2,3M€, hypervision pour 1M€,
- La fibre,
- La fin du cuivre,
- Corrèze Habitat,
- Le plan départemental de gestion de l'eau en Corrèze (PDGE).

Cette réunion de travail a été suivie d'une réunion publique en présence de 65 personnes.

La frayère à brochets de la digue de Yeux 9 ans après...

Le vendredi 22 mars 2024 à la salle des fêtes, Sébastien Versanne Janodet, Directeur de la Maison de l'eau et de la pêche nous a retracé l'histoire de la frayère à brochets située sur la commune, ainsi que les différents aspects concernant la biodiversité et la faune aquatique de notre territoire. Sur le lac de la Triouzoune, a été créée en 2015 une frayère à brochets de 14 ha. Le principe était de construire une digue à l'intérieur même du plan d'eau afin de maintenir un niveau suffisant lors de la reproduction de l'espèce. Après 9 années de gestion, le système démontre une belle réussite pour la reproduction naturelle du brochet, du sandre et même de la tanche. À cette réunion étaient présentes des personnes de l'agence de l'eau. Sébastien a présenté son étude à l'INRA de Lyon où cette frayère a été très bien accueillie...



Vanoplie, une jeune entreprise pleine d'avenir

Jérôme Hissier et Fanny Deglos, viennent de créer l'entreprise Vanoplie, spécialisée dans l'aménagement des fourgons et camionnettes. Originaire de Liginiac, puisque Fanny est la petite-fille de Lydie et Marc Gendre, le couple a suivi sa carrière chez Air France en tant que technicien zone avion et agent de trafic. Ils se rencontrent sur le tarmac de l'aéroport de Bordeaux il y a 20 ans. Ils ont finalement souhaité « autre chose » et ont quitté l'entreprise en 2022 pour se reconvertir.

« Nous sommes revenus à Liginiac pour créer notre entreprise », explique Fanny. Passionné par les voyages et bricoleurs, puisque Jérôme a construit des maisons de A à Z, le couple découvre l'univers du nomadisme et s'y passionne. « C'est un mode de mobilité qui nous aurait beaucoup plu », précise Fanny. Alors ils se lancent dans l'aventure et aménagent leur grange pour accueillir leur entreprise. « Nous avons tout réalisé nous-mêmes et cela nous a forcément pris du temps ».

Que proposent-ils?

« Il suffit de vouloir aménager son van. Le client arrive avec son fourgon ou sa fourgonnette et, en fonction de ses besoins, nous imaginons l'aména-

Connaissez-vous Gladys?

C'est l'histoire de Sarah Miallaret, habitante de la commune. À 35 ans, originaire de St Julien-près-Bort, Sarah a ouvert sa friperie. Un concept qui rencontre déjà un franc succès. Rencontre. Après un bac économie et social, Sarah a enchaîné les petits boulots agricoles sur les routes en se déplaçant de ferme en ferme en camping-car. De retour, elle intègre durant 5 ans et demi la Ressourcerie, ECO-TRIouzoune de Neuvic avant d'ouvrir un nouveau chapitre de sa vie : « Celui de monter une friperie et de me lancer en solo dans la friperie : des vêtements de seconde main donc, mais surtout des vêtements atypiques qu'on ne trouve pas ailleurs. Exit donc le jean simple, et bonjour les pièces aux couleurs flamboyantes, aux motifs excentriques, aux coupes improbables Et comme je n'interviens pas sur les vêtements, j'en recherche un peu partout : des personnes qui m'en déposent, ou via les Petites Mains du Limousin (un grossiste en friperie basé à Aubusson sous forme associative) et aussi sur Vinted ». Chez Gladys, on trouve aussi gement intérieur et la déco : cuisinière, salle d'eau, lit, canapé. Nous disposons d'un panel d'idées et d'astuces d'aménagement comme le lit qui se transforme en faux plafond, par exemple. Vanoplie est l'une des rares entreprises dans ce domaine et répond à une tendance de



fond. L'avantage est en effet indéniable car contrairement à un camping car, un van n'est pas soumis aux mêmes règles contraignantes. Et puis, un van passe sur toutes les routes, même escarpées. Il y a une forte demande en France », explique Fanny qui à peine ses premiers flyers distribués, reçoit déjà des appels. Côté organisation, Fanny gérera la partie commerciale et la communication tandis que Jérôme réalisera les aménagements. « Par la suite, j'aimerais pouvoir l'aider afin que nous puissions doubler notre capacité de réalisation avec un objectif d'une dizaine d'aménagements par an ».

Enfin, le couple proposera des vans à la location pour ceux qui souhaitent découvrir ce mode de transport. Renseignements: 3 rue de Juillac / 06 62 88 98 49

toutes les tailles (34 au 52) pour femme et homme. Et pour dénicher ces pépites, Sarah donne rendez-vous sur les foires et marchés, sur les réseaux (Facebook, Instagram et Vinted).

Sarah est présente sur les



marchés de Neuvic et d'Ussel le samedi, d'Egletons le dimanche, à Marcillac-la-Croisille le mardi et à Champs sur Tarentaine le jeudi. Depuis cet été, elle est aussi présente le mardi soir au Camping d'Antiges et à Lamazière-Basse le jeudi soir. Elle installe son stand également lors des festivals comme à l'Arbre du Renard (Sérandon) et peut proposer une friperie éphémère aux Comités des fêtes lors d'une soirée à thème ou dans des bars. Depuis deux mois, Sarah s'installe dans le paysage et les clients sont ravis de la rencontrer ainsi que son mannequin, Gladys.

Renseignements: 06 11 79 05 07

L'école en action!



En cette fin d'année scolaire, les projets ont été nombreux à l'école.

«Défi Sécurité Routière» pour les CE2/ CM1 et CM1/CM2

Vendredi 3 mai, les élèves ont participé à la journée «Défi Sécurité Routière»

à la salle polyvalente d'Ussel. Ils ont pu participer à différents ateliers, comme « protection et sécurité », « piste de code de la route », ou encore sensibilisation au harcèlement scolaire, etc. Une très agréable journée où les élèves ont été très attentifs, actifs, intéressés, curieux et investis. Ils connaissent désormais toutes les règles de sécurité pour être un « bon » usager de la route quel que soit le véhicule utilisé.

Mon premier séjour USEP les 21 et 22 mai pour la Classe de CE1/CE2

Les élèves se sont rendus en train au centre sportif de Bugeat. Pour la plupart d'entre eux, c'était une première expérience en train. Ce fut l'occasion d'une première sortie avec nuitée pour découvrir des APPN (activités physiques de pleine nature). Malgré les caprices de la météo, ils ont pu pratiquer le vélo, l'orientation, la randonnée pédestre suivie d'un atelier sur les animaux de la forêt, l'accrobranche, le tir à l'arc. Ils ont construit des cerfs-volants. Les élèves ont passé un très agréable séjour.

Rencontre « Orientation » le 6 mai à Sédières pour la classe de CE1/CE2

Malgré les averses, les élèves ont participé à plusieurs activités d'orientation autour du château de Sédières. Ce fut une belle journée avec des élèves motivés!

« Classe bleue » pour les GS/CP

Du 23 au 31 mai, tous les matins, les élèves de GS et CP se sont rendus à la piscine d'Ussel, pour commencer à apprendre à nager.

Intervention de la LPO le 6 mai pour les GS/CP et les PS/MS

Les classes ont participé à un atelier organisé par la LPO, Ligue Protectrice des Oiseaux. « Franck nous a montré et décrit des oiseaux. On a aussi écouté leurs chants. Ensuite nous sommes sortis de la classe pour observer et écouter les oiseaux de notre école.

Nous avons vu des hirondelles, des tourterelles, des moineaux, des chardonnerets, des milans, des choucas. On a aussi trouvé des coquilles d'escargots que la grive musicienne a cassées pour manger l'escargot. » Les élèves ont également eu la chance d'apercevoir un aigle botté.

Visite médiévale pour les PS/MS

Le 9 avril, les classes de petite et moyenne sections ont visité du château de Moustier Ventadour avec l'intervention du Pays d'art et d'histoire.

Class'Olympique à Bugeat pour les CE2/CM1 et CM1/CM2

Ce séjour destiné aux écoles labélisées « Génération 2024 » a permis aux élèves de vivre ensemble pendant 3 jours des expériences différentes, où sont étroitement associés activités sportives Olympiques et ateliers en lien avec les valeurs de l'Olympisme. Ce fut l'occasion de découvrir des activités olympiques peu pratiquées telles que l'escrime, la boxe, le tir à l'arc,... mais aussi les sports collectifs d'intérieurs comme le basketball, ... De plus les élèves ont pu pratiquer et découvrir des parasports qui sont représentés aux Jeux Paralympiques comme le basket fauteuil, la course pour personnes malvoyantes, le lancer de balle en fauteuil ... Les élèves ont également rencontré Jean-François Ducay, champion olympique de tennis de table aux Jeux de Londres et de Rio. Le dernier jour les élèves ont participé aux « Jeux Olympiques de Bugeat ». L'équipe du Mexique (équipe de la classe de CM1/CM2) a remporté la médaille d'argent de ces olympiades!

La commune remercie Valérie Couchouron, directrice pour son implication dans le fonctionnement de l'école.

Le Comité des fêtes : festif, actif et animé

Le bureau est composé d'un petit noyau soudé avec Mathieu Roca (président), Julien Coudert (trésorier), Rémy Valade (trésorier adjoint) et Delphine Minard (secrétaire). Il a pris le relais de Jonathan Depaguy et de Jean-Jacques Rebiz.

Le comité des fêtes de Liginiac, ce sont des jeunes du pays qui proposent chaque année des rendez-vous incontournables. « Quand nous avons repris le Comité des fêtes, explique Delphine, 14 événements étaient organisés chaque année. Nous avons réduit la voilure et proposons chaque année : la chasse aux œufs à la Marpa pour les enfants, suivi du concours de pêche en avril. En juillet, un repas dansant et un concours de pétanque. Cette année, ce sera le 20 juillet autour d'une moulesfrites. Bien entendu, la fête de la Saint Barth est le point d'orque de notre calendrier avec trois jours de festivités qui se tiendront cette année du 23 au 25 août. Au programme : un concert de la chorale des Gorges de la Haute-Dordogne est programmé vendredi avec un tournoi de belote. Concours de vélos fleuris le samedi et un tournoi de pétangue.

Un vide-grenier et une course de caisses à savon le dimanche. Sans oublier le manège, toujours gratuit pour les enfants. C'est un point d'honneur que nous nous sommes fixé. »

Et puis après l'été, les rendez-vous s'enchaînent avec le week-end du Téléthon et le 31 décembre, le réveillon qui chaque année rencontre un franc succès attirant bien au-delà du territoire. Autour d'une guinzaine de bénévoles actifs, l'association recherche toujours des bénévoles de tous âges. « Et si vous avez envie de partager votre savoir ou passion, n'hésitez pas à vous rapprocher du Comité car nous sommes avant tout un lien social et de partage au sein du village et toutes les idées et aides sont bienvenues », conclut Delphine.

Renseignements : 06 85 76 53 12



<u>Agenda</u>

JUILLET:

Mardi 16 juillet:

Partir en livre 15h/16h30 Animation plage du Maury avec la bibliothèque de Li-

Contact: 05.55.95.92.59

Festival de la Luzège, ouverture du festival : 19h30 Marius.Pelouse de la salle des fêtes.

Samedi 20 juillet :

Soirée cochon-aligot organisé par le comité des fêtes de Liginiac.

Contact: 06.85.76.53.12

Mardi 23 juillet:

Animation plage du Maury 15h16h30.

Bibliothèque de Liginiac. Contact: 05.55.95.92.59

Lundi 22 juillet:

Les lundis à la plage, plage

Mardi 30 juillet : Animation plage du Maury 15h16h30. Bibliothèque de Liginiac. Contact: 05.55.95.92.59

AOÛT:

Vendredi 2 août:

Randonnée semi-nocturne, 10 km, parcours facile, proRéservations et informations: 06.47.12.83.66

Mardi 6 août:

Animation plage du Maury 15h/16h30.

Bibliothèque de Liginiac. Contact: 05.55.95.92.59

Samedi 10 août : 10h/16h Braderie culturelle (livres, CD, DVD...). Salle des fêtes. Contact: 05.55.95.92.59

Mardi 13 août:

Contact: 05.55.95.92.59

de la St Barthélémy. Co-Contact: 06.85.76.53.12

Tout l'été

Animations d'été à ALPA-CAS O'PEYROUX en journée ou en soirée:

- Découverte des alpagas et de leur fibre
- Visite de l'élevage
- Promenades avec les al-

Contact: 07.80.54.40.21 06.70.23.09.73

Depuis le mois de mai, L'équipe du Maury ont repris du service pour proposer cette année encore une expérience de qualité. Et cette année, si l'équipe reste la même, seul le chef a changé. « Originaire d'Ussel, Rémy est parti juste après l'obtention de son diplôme dans le sud de la France, à Toulon durant 8 ans pour y travailler avant de se diriger à Saint-Barth où il y est resté 2 ans. Et puis, il a eu envie de revenir aux sources. C'était la candidature idéale », indiquent Marie et Pierre-Yves.

« Avec ce nouveau maestro de la cuisine, l'inspiration changera, mais pas notre ADN : celui de produits

LE PETIT CANADA

PROGRAMMATION

(EVENEMENTS GRATUITS)

JUILLET

VEN 5 - DJ - DJ PALTIME

DIM 7 - CONCERT - PAD BRAPAD

JEU 11 - CONCERT - CARAIBE TRIO

VEN 12 - DJ - POLO TOUTE LA NIGHT

DIM 14 - FEU D'ARTIFICE

VEN 19 - CONCERT - JAEL + LOUBSKI

SAM 20 - EUROPEAN BRASS QUINTET (en

partenariat avec le festival Millesources)

VEN 26 - DJ NILS

AOUT

JEU 1 - CONCERT SPECTACLE AMOURS SORCIÈRES (en partenariat avec le festival Millesources

VEN 2 - DJ - JD THE DJ

JEU 8 - CONCERT SPECTACLE -

TROMBICYCLETTES + CARAIBE TRIO

VEN 9 / SAM 10 / DIM 11 - DJ - DJ KÉKÉ

MER 14 - BLIND TEST DEJANTÉ - LA

CHARCUTERIE MUSICALE

JEU 15 - FETE DU LAC + FEU D'ARTIFICE

+ CHARCUTERIE MUSICALE

VEN 16 - CONCERT - PALMIER

VEN 23 - DJ - MISQUA

DIM 25 - CONCERT - MR KOWALSKY

JEU 29 - CONCERT - EMMY

VEN 30 - DJ - PI

SAM 31 - CONCERT - FRANCK & DAMIAN



BAR À COCKTAILS PLAGE ET LAC FOOD TRUCK

MERCREDI 17H - 00H
JEUDI 17H - 00H
VENDREDI 17H - 01H
SAMEDI 17H - 01H
DIMANCHE 12H - 22H

LE PETIT +

TOUS LES MERCREDIS C'EST "MERCREDI PETITS PRIX" 17H - 19H : COCKTAILS À 6€ TOUS LES DIMANCHES : BRUNCH!

MARDI 16/07- 23/07 - 30/07 06/08 ET 13/08 : À 15H, LECTURE ET ANIMATIONS POUR LES ENFANTS PAR LA BIBLIOTHEQUE DE LIGINIAC

SANS RESERVATION SAUF POUR LE BRUNCH DU DIMANCHE POUR RÉSERVER : MESSAGE WHATSAPP UNIQUEMENT AU 05 55 72 45 89

LE MAURY, 19160 LIGINIAC

frais, locaux et le fait maison qui font la réputation de la Table du Maury ». Depuis le 3 juillet, le Petit Canada a repris du service en ouvrant du mercredi au samedi à partir de 17h et le dimanche dès midi pour le brunch. Côté restaurant, il est ouvert toute la journée du lundi au dimanche inclus!

Des animations à gogo

Cette année, on retrouvera Vinciane de la bibliothèque à partir du 14 juillet pour animer les Mardis à la Plage, des jeux pour enfants sont disponibles sur demande et une programmation de concert a été organisée avec des découvertes, de l'ambiance et des moments de partage.

« Tous nos concerts sont gratuits », confie Pierre-Yves qui concocte depuis plusieurs mois cette programmation.

Et quand l'été s'achèvera, le Maury restera ouvert pour la rentrée du mercredi au vendredi soir, ainsi que le samedi et le dimanche, le midi et le soir.

Tribune de l'opposition

Monsieur Le Maire,

Voter pour un budget ce n'est pas qu'approuver et valider des chiffres sur des lignes budgétaires, c'est approuver l'action du Maire et de sa politique.

Nous pouvons lire dans le bulletin municipal n°36, dans votre édito cette phrase : "au-delà des engagements déjà contractés, notre budget adopté exprime la stratégie de notre équipe et reflète les orientations politiques que nous devons tenir ."

Vous dîtes notre équipe, alors que vous travaillez en solitaire :

- 1 seule commission travaux en 2023
- 1 seule commission association
- pas de commission ressources humaines
- 1 seule commission budget.

Nous aimerions bien, Monsieur le Maire, connaître vos orientations politique car depuis 4 ans à chaque projet que vous nous avez proposé ils ont tous été retoqués par une majorité d'élus (pas vous et vos colistiers). Il a fallu attendre 4 ans pour arriver à obtenir dans des débats houleux des projets cohérents en adéquation avec notre commune.

Rien ne nous a été proposé pour faciliter la vie des Liginiacois, pas de nouveaux services. Pourtant, nous vous avons soumis des idées à chaque fois refusées avec mépris et condescendance. La liste est longue. Nous pouvons vous fournir une copie pour vous rafraîchir la mémoire afin de vous enlever le doute si c'est possible, que nous ne sommes pas contre tout. Accepter ce budget c'est accepter que vous preniez la décision (et vous en avez le pouvoir comme vous savez nous le rappeler) d'accepter une rupture conventionnelle à un agent de la MARPA sans consulter les élus, ce qui va impacter le budget de la MARPA d'au moins 25 000 €, donc le nôtre.

Accepter ce budget c'est accepter que vous engagiez des travaux sans que cela soit budgétisé.

Accepter ce budget c'est accepter une mise aux normes du restaurant du maury avec des travaux non obligatoires et qui va nous empêcher de faire des travaux sur d'autres bâtiments : exemple refaire la couverture de la boucherie, isoler des maisons communales pour alléger les factures des locataires, isoler certains bâtiments publics pour en réduire les dépenses énergétiques, etc..

Accepter ce budget c'est accepter une politique du Maire, de s'abstenir pour accorder une prime de pouvoir d'achat aux agents de la collectivité.

Accepter ce budget c'est accepter que le 2ème adjoint soit contre et que la 1ère adjointe s'abstienne pour cette prime. Accepter ce budget c'est accepter que le 2ème adjoint porte plainte contre un agent.

Accepter ce budget c'est accepter tous ces éléments. Nous ne pouvons pas l'accepter.

Nous n'avions pas l'intention de répondre à la dernière tribune de la majorité, mais vu le contenu de celle-ci, nous devons clarifier les choses.

Pour les indemnités du Maire en conseil du 6 juillet 2020, il avait été décidé que la revalorisation se ferait tous les 3 ans il n'a jamais été évoqué la retraite de Mr le Maire. Les indemnités sont de droit, mais peuvent être REFUSÉES ou DIMINUÉES sur décision expresse du Maire Article L.2123-17 du CGCT. Chacun sera libre de juger!

Pour la prime du pouvoir d'achat si la majorité du conseil n'avait pas voté POUR les agents n'aurait rien, Monsieur le Maire s'est abstenu.

Éclairage public, lors d'une des rares commissions travaux, à notre question de mettre en service une lampe sur 2 au lotissement de juillac, réponse de monsieur le Maire: Les administrés payent des impôts. (compte rendu du 2 novembre 2020) chacun se fera son opinion.

Monsieur le Maire nous dit que nous avons choisi de limiter les investissements productifs ? Ce n'est pas nous qui avons vendu à PERTE tous les lots du lotissement du vert à un promoteur parisien ! Qu'en est-il aujourd'hui ? Quant aux jeunes qui présentent des projets

ambitieux et créateurs d'emplois, Mr le Maire évoque certainement le restaurant du Maury.

Nous demandons depuis 4 ans la mise aux normes de cet établissement que Mr le Maire a refusé maintes fois. Ce Projet que vous avez tellement défendu, vanté et soutenu avec vos 4 colistiers, Mr le Maire, en votant comme nous pour la mise aux normes que vous balayez d'un revers de main leur projet de construction d'un restaurant neuf financé par la commune. Quel désaveu vous faites à vos 4 colistiers et aux gérants! QUEL REVIREMENT!

Il serait bien de signer votre tribune ! Qui est la majorité ?

Liginiacoises, Liginiacois, si vous voulez vérifier ces écrits n'hésitez pas à demander les justificatifs ou comme beaucoup, à nous demander les enregistrements des conseils municipaux.

Bel été ensoleillé à vous. Michel Braz Gilles Bussière Monsieur Bussière, monsieur Braz, je vois que vous avez toujours de l'énergie pour écrire.

Cette fois-ci c'est un courrier directement adressé au maire, courrier que vous avez déjà lu au dernier conseil municipal, mais ce n'est pas suffisant. Vous tenez vos engagements, à savoir que lors de la réunion de la commission travaux du 15 décembre 2020, l'un de vous deux déclarait, je cite : « vous ne me faites pas peur, vous m'aurez sur le dos pendant 6 ans, je ne lâcherais rien... » ceci est un exemple qui sera suivi de beaucoup d'autres déclarations, insultes, menaces et autres... Embêter les maires est devenu un sport national.

Dans la mesure où je suis mis en cause personnellement, je me dois de répondre aux propos invoqués en étant le plus précis possible. Cette réponse sera donc longue, mais elle permettra de clarifier les choses pour tout le monde.

Je vous rappelle qu'en début de mandat, nous vous avons donné le droit d'écrire dans le bulletin municipal, alors qu'il n'y a aucune obligation pour les communes de moins de 1000 habitants de donner la parole à l'opposition dans un bulletin, car c'est bien comme cela que vous vous êtes présentés dès le début de ce mandat, « nous sommes de l'opposition ». Je ne pense pas que ce soit dans ce bulletin que vous deviez régler vos différends. Depuis le premier jour du mandat, vous n'avez cessé de répondre systématiquement par une opposition agressive dans le seul but de détruire toutes actions en faveur de la commune. Je vous ai rappelé par écrit en début de mandat d'arrêter ce genre de propos, car le maire du mandat précédent était systématiquement critiqué, ainsi que son équipe municipale. Maintenant c'est mon tour... Vous avez réussi, par vos actions à mettre le doute dans le conseil municipal, ainsi que dans son fonctionnement, c'est vraiment dommageable et non constructif pour notre commune. Le Sous-Préfet et Madame la Sous-Préfète vous ont également écrit plusieurs fois pour vous signifier d'arrêter ces critiques et que le maire exécutait correctement son mandat.

Vous me donnez donc la parole, alors je vais la prendre et vous répondre.

Pour vous, voter un budget prévisionnel, c'est approuver l'action du maire et sa politique. Je pense que ce budget, comme celui des années précédentes a été voté suite aux différentes réunions de travail avec les élus de la commission budget dont vous faite partis et les adjoints au maire, les 13 et 22 mars derniers. C'est donc une action collective, après débats et décisions, et c'est le conseil municipal qui a voté ce

budget. C'est la **politique** commune qui en ressort. Je vais vous rappeler le rôle du maire et ses obligations, car vous avez toujours du mal à admettre les choses.

L'administration de la commune relève de la seule autorité du maire. Ça, c'est un problème pour vous, l'autorité... Le mandat municipal assigne deux missions principales au maire. D'abord, celui qui est élu pour six ans est pourvu du pouvoir exécutif dans sa collectivité. Par ailleurs, il est également un agent représentant de l'État. De ce fait, il a la charge de conduire l'action publique dans la commune, qui est le plus petit dénominateur commun dans la division administrative française. Puisqu'il est un agent de l'État, le maire est nommé à son élection officier de l'état civil. Concrètement, cette prérogative lui permet d'établir les actes d'état civil (déclarations de naissance ou de décès), de sceller une union devant la loi (mariage civil ou Pacs) et d'attribuer les livrets de famille. Le maire « tient les registres » et « rédige les actes ». Le premier édile est également nommé officier de police judiciaire. À la demande d'un magistrat, il peut être amené à « diligenter des enquêtes sur la personnalité des personnes poursuivies ainsi que sur leur situation matérielle, familiale ou sociale ». Le maire est aussi dans l'obligation de signaler tout crime ou délit dont il a connaissance dans le cadre de ses activités. J'ai donc agi en tant que représentant de l'état, lorsque notre commune supportait des actions susceptibles de troubler la tranquillité de ces habitants. Par ailleurs, le maire, en tant qu'agent de l'État, a également la responsabilité d'organiser les élections dans sa commune, d'opérer le recensement des citoyens et d'assurer la bonne tenue des cérémonies patriotiques. Une fois élu, le maire est dépositaire pour six ans du **pouvoir exécutif** dans les frontières de sa municipalité. Cela signifie qu'il « exécute » les décisions du conseil municipal, qu'il préside. Autre mission: l'élaboration puis la gestion du budget de la collectivité. Le premier élu signe les contrats et conclut les marchés publics avec les prestataires. La gestion du patrimoine municipal est en outre à sa charge. Dans le droit français, la commune est « une personnalité morale de droit public ». C'est-à-dire qu'on lui reconnaît des droits et des obligations, dont le maire est le garant. Le cas échéant, c'est lui seul qui représente la commune devant les tribunaux. À ce sujet j'ai été fortement troublé lors du procès les 29 et 30 mai derniers à Limoges, concernant la noyade de la jeune Jessica Lawson sur le site du Maury, il y a 8 ans. Vous y étiez présents, vous en avez le droit. Ce qui me gêne, c'est votre implication dans cette affaire. Le deuxième jour de ce procès, soit le

30 mai, à 12h50, lors de l'interruption de séance par le Président, vous avez pris l'initiative d'entretenir un dialogue avec l'avocat de la partie adverse, l'avocat du responsable des surveillants de baignade anglais, monsieur Steven Layne, pour lui dire, je cite : « Je suis élu et c'est moi qui ai demandé à enlever le ponton à l'époque, parce qu'il était dangereux » encore une fois vous vouliez vous mettre en avant. Cette intervention aurait pu être dramatique et avoir de lourdes conséquences pour la commune, puisqu'en début de séance vous avez pu entendre que la commune que je représente aujourd'hui a décidé de garder le silence. J'étais très gêné devant cet avocat qui me raconte tout ça, et qui, quelques minutes plus tard, intervenait pour sa plaidoirie. Notre avocat, le bâtonnier Labrousse, est intervenu heureusement. Vous n'avez pas à intervenir dans ce genre d'affaires, encore une fois, c'est le maire seul qui intervient pour le compte de la commune, après avoir reçu une convocation. Un élu se doit de défendre sa commune...

Pour un autre sujet, je suis également intervenu auprès du conciliateur de justice dans le ressort du tribunal judiciaire de Tulle, concernant un différend relatif à un itinéraire de randonnée sur la commune et une contestation de propriété portant sur des chemins communaux. Là encore je n'ai fait que mon devoir de maire au service de la population.

Enfin, toute la durée de son mandat, le maire est à la tête des services communaux. Il est le supérieur hiérarchique des employés municipaux et **organise seul** comme il l'entend, les services de la commune. Ça aussi vous avez du mal à l'admettre. Effectivement j'ai réorganisé les services, embauché des agents en remplacement des départs en retraite, etc...

Cependant, le maire a la charge de faire fonctionner une **équipe municipale**. C'est bien en ce terme que j'ai rédigé mon édito. Cette **équipe** est composée de membres de trois listes, d'où la difficulté. J'ai toujours, depuis le début du mandat, essayé d'harmoniser les choses, malgré les divergences et les positions de chacun, et ce pour le bien de la commune. Je ne travaille pas en solitaire comme vous l'affirmez, mais devant cet état de fait, le maire doit faire avan-

mais devant cet état de fait, le maire doit faire avancer les choses pour le bien de la commune, c'est ce que je réalise le mieux possible, je travaille pour ma commune. Je suis présent tous les jours en mairie depuis 4 ans, ainsi que sur le terrain pour organiser les tâches, gérer les services, aider la population, oui je travaille pour ma commune.

Encore une fois vous faites un bilan des réunions des commissions à votre manière.

Je pense qu'il faut encore une fois clarifier les choses.

Les commissions ne sont pas obligatoires, mais elles peuvent apporter au conseil municipal, des travaux d'études sur des dossiers, cependant c'est le conseil municipal qui prend les décisions définitives par délibérations et cela a toujours été réalisé.

Il y a des commissions obligatoires :

- La **commission de contrôle de la régularité de la liste électorale**. Elle se réunit tous les ans.
- La commission communale des impôts directs (CCID). Elle se réunit également tous les ans, cette année elle s'est réunie le 23 février à 9h30.
- La **commission d'appel d'offres**. Cette commission se réunit à chaque appel d'offres. Elle s'est réunie le 5 novembre 2021, le 24 mars 2022, le 13 mars 2023 et le 28 mars 2024.

Et d'autres commissions comme :

- La commission des finances, du budget et des ressources humaines. Cette commission s'est réunie le 21 août 2020, le 11 septembre 2020, le 16 septembre 2021, le 9 mars 2022, le 3 mars 2023, le 10 mars 2023, le 17 mars 2023, le 13 mars 2024 et le 22 mars 2024.
- La commission des sports, loisirs et associations. Cette commission s'est réunie le 21 août 2020, le 5 février 2021, le 11 mars 2021, le 18 mai 2021, le 22 février 2023, le 1er mars 2024.
- La **commission du tourisme et du patrimoine**. Cette commission s'est réuni le 20 août 2020, le 20 novembre 2020, 22 mai 2024.
- La commission des travaux, de l'urbanisme, de la voirie et des économies d'énergie. Cette commission s'est réunie le 21 août 2020, le 10 septembre 2020, le 15 décembre 2020, le 2 novembre 2021, le 27 janvier 2023, le 2 février 2024, le 28 février 2024.
- Les commissions de sécurité. Elles ont eu lieu sur différents sites comme la colonie de Chabrat, le site de l'ITEP ou encore notre gymnase et notre salle des fêtes.

J'oublie certainement d'autres dates...

Lors de ces commissions où vous avez participé pour certaines, vous avez pris des décisions favorables aux projets notamment le 10 septembre 2020 lors d'une commission travaux, ou nous pouvons lire dans le compte rendu que pour la construction d'une extension du cimetière, l'emplacement **est validé par les membres présents**. Lors de la commission du 15 décembre 2020, nous pouvons lire dans le compte rendu que pour la construction d'une extension du cimetière, le plan de principe est proposé et commenté à la commission, que monsieur Bussière demande de contrôler le diamètre des eaux pluviales, un diamètre de 200mm lui semble trop petit. Il propose un

diamètre 300mm, les membres sont d'accord sur le projet, et pour la mise en place de l'enquête publique. Nous connaissons ensuite votre changement de position, avec les banderoles d'opposition implantées devant la mairie et vos pétitions lors de l'enquête publique, ainsi que le refus des subventions associées. Il en aura été de même pour le projet de restauration de l'école. C'est bien dommage pour notre commune. J'ai effectivement mis en place avec les secrétaires de mairie, qui ont effectué un travail remarquable de longue haleine, dans le cadre de cette extension de cimetière, la reprise des concessions perpétuelles abandonnées, une procédure qui n'avait jamais été réalisée jusqu'à lors. Vous avez même osé effectuer certains petits travaux de modifications ou de peinture des monuments, pour casser cette procédure mise en place par le maire. Encore une fois, ce travail est pour le bien des habitants, pour la commune, pas pour moi, je travaille pour ma commune.

Pour toutes ces raisons, j'ai décidé, et je vous l'ai déjà écrit, de ne plus organiser de commissions travaux sur ce genre de projets, puisque vous dites oui et non ensuite. En revanche j'ai décidé de réunir l'ensemble des **membres de l'équipe municipale** pour participer, avec des acteurs comme notre maîtrise d'œuvre, architecte, bureaux d'études, notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le syndicat de la Diège à des débats pour les prises de décisions. Je ne travaille donc pas en solitaire. Plusieurs réunions avec les élus ont eu lieu le 5 novembre 2021, le 31 janvier 2022, le 24 février 2022, le 4 janvier 2023, le 25 mars 2023, le 14 septembre 2023, le 30 octobre 2023, le 2 février 2024.

A votre demande répétée, le samedi 25 mars 2023 à 10h, était organisée une visite avec l'ensemble de **l'équipe municipale** sur le site du Maury, pour le restaurant, et vous n'étiez même pas présent...

Pour organiser au mieux le travail et les prises de décisions, j'ai organisé depuis le début du mandat, comme la loi m'y autorise, plusieurs réunions avec les adjoints au maire concernant des présentations de sujets d'intérêts pour la commune, de réglementation, de demandes d'habitants, bref différents sujets. J'ai donc informé les adjoints. Ces réunions ont eu lieu le 21 décembre 2020, le 2 mars 2022, le 23 août 2022, le 12 octobre 2022, le 20 décembre 2022, le 8 août 2023, le 15 septembre 2023, le 29 septembre 2023, 3 novembre 2023. Vous pouvez voir que je ne travaille pas en solitaire comme vous l'affirmez.

Pour terminer sur le sujet des commissions, le 6 juin dernier, je reçois un mail d'un élu m'indiquant que je suis le bienvenu pour une réunion à la maire de Neuvic organisée avec deux autres élus de la commune,

au sujet du foot. Vous étiez présent et encore une fois vous êtes intervenu sur un sujet qui ne regarde pas la mairie, je cite : « nous sommes de la commission association, nous venons pour comprendre... » Je vous rappelle que la seule personne à convoquer les commissions est le maire, qui est président de droit de toutes les commissions. Il aurait été bien que je sois informé de la chose et par conséquent Christophe Verniengeal, élu et membre de la commission auraient dû être convoqués également. J'étais très gêné de ces débats qui n'auraient pas du avoir lieu entre les deux communes, en tout cas de cette manière, et je me suis ensuite excusé auprès de madame le maire de Neuvic pour ce sujet qui reste associatif et ne regarde pas la mairie.

Vous aimeriez bien connaître mon orientation politique. Pas de politique à Liginiac, j'ai des convictions comme tout le monde et cela reste personnel.

Les projets n'ont pas été retoqués comme vous le dites, et oui cela fait 4 ans que je vous dis les choses, que je vous explique nos obligations. Je connais parfaitement ces points de par mon passé professionnel, que je mets au service de la commune, notamment en matière de sécurité ou vous ne voulez pas admettre que nos bâtiments publics notamment l'école et le restaurant du Maury ne respectent pas les normes de la construction et les normes applicables aux ERP, puisque c'est de cela qu'il s'agit. Vous déclarez et vous écrivez que tout est aux normes et que le maire veut en faire trop. Vous confondez le respect des normes sanitaires, ou effectivement notre cantine est un modèle de propreté en Corrèze. Cependant les normes de structures et de stabilités au feu, de respect du traitement de l'air hygiénique, les clapets antipollution inexistants sur la plomberie, du respect de la norme C15100 en matière d'électricité, et surtout de l'alarme incendie obsolète à l'école comme au Maury, ne sont pas respectés, c'est le code de la construction et les règlements de sécurité. Les portes d'évacuation sont fermées à clé, sans système d'ouverture automatique, pas de déclencheurs manuels aux issus de secours, etc... l'alarme de type 4 est obligatoire pour l'ensemble du groupe scolaire. Je vous en avais parlé lors des travaux de la garderie. Elle n'a pas fonctionné lors des derniers essais d'évacuation des enfants à l'école. Vous dites qu'il aura fallu attendre 4 ans pour arriver à obtenir des projets cohérents. Mais messieurs, ce n'est pas terminé, l'équipe de maîtrise d'œuvre va vous expliquer les choses, vous aurez à prendre des décisions et surtout maintenant à les financer, car nous reviendrons aux obligations que vous avez refusées à l'époque, ainsi que plusieurs milliers d'euros de subventions associés que nous n'aurons plus. Quel gâchis ! Je vous le redis, nous avons obligation de réaliser ces travaux, il en va de la sécurité des occupants.

Rien n'a été proposé aux Liginiacois, pas de nouveaux services... Vous exagérez.

- Le premier service que j'ai personnellement pris en charge au début du mandat en partenariat avec l'état et son Sous-Préfet, monsieur Yann Le Brun, a été la mise en place du pylône de téléphonie mobile et d'internet, qui après beaucoup de travail est maintenant actif dans le bourg. Ce n'est pas pour moi, c'est pour les Liginiacois.
- L'extension de notre cimetière, ou lors de la rédaction du règlement de ce cimetière, obligatoire et non réalisé depuis des années, a permis de découvrir que nous n'avions qu'une place à concéder et surtout que la commune ne respectait pas la législation en matière de places en attente pour les habitants, c'est un service pour les habitants,
- La mise en place d'un commerce en lieu et place de notre ancienne boucherie est également un service pour les habitants,
- La mise en sécurité du gymnase, de la salle des fêtes et de la bibliothèque est un service pour les habitants,
- La reprise et le contrôle de l'installation de protection incendie de la station-service qui ne fonctionnait plus depuis 2009,
- L'organisation des différents services au profit des habitants et notamment le remplacement d'un agent à la bibliothèque, en lui demandant en plus d'animer la culture et l'information touristique, c'est également un service.
- L'entretien, et la mise en valeur de la commune et de ces bâtiments, de la gare du Tacot, du gymnase, etc...
- Le changement des lampes au sodium du gymnase est également en faveur des Liginiacois...
- Le relamping de la bibliothèque pour un meilleur éclairage et une économie d'énergie,
- La réfection des routes, des voiries, du plan d'aménagement du bourg pour un budget de 661 646,09 euros, en faveur des Liginiacois,
- Le travail sur les réseaux d'éclairage public au quotidien avec le Syndicat de la Diège, avec la mise en place de nouveaux automates, variateurs pour les économies d'énergies et le changement de 110 luminaires en Led, c'est également pour les Liginiacois.
- La mise en place de défibrillateurs obligatoires qui n'existaient pas,
- La restauration de la passerelle en bois du Roc Grand.

- Le rangement et l'organisation des services techniques,
- L'installation de deux radars pédagogiques,
- Les travaux d'aménagements et d'entretien de l'école,
- Les travaux de la nouvelle garderie pour les enfants Liginiacois,
- L'organisation avec le service d'HCC des containers et poubelles de l'ensemble de la commune, c'est pour les Liginiacois,
- La mise à disposition et l'aménagement du local pour l'association de chasse,
- L'installation de la téléphonie et d'internet par la fibre pour les bâtiments publics, mairie, salle des fêtes, gymnase, école, c'est pour les habitants,
- Le changement de l'ensemble du système informatique de la station-service, y compris l'automate et lecteur de carte, c'est pour les habitants,
- L'entretien au quotidien des routes, des chemins, du bourg, des bâtiments publics et des logements, pour les habitants,
- La restructuration avec l'aide des secrétaires de mairie, d'une mise à niveau complète de la gestion informatique de la commune, de l'organisation de l'état civil, de l'archivage, ainsi que la prise en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme, etc... c'est pour les habitants non!
- L'entretien du petit patrimoine par les agents, fontaines, etc...
- Le soutien aux associations et entreprises...
- La gestion des forêts avec l'ONF,
- Le nettoyage et l'arrachage des manchons de protection autour des arbres de la forêt de Peyroux.
- L'aménagement du Maury, de sa plage, des installations pour les PMR, c'est bien pour les habitants.
- La mise en place, avec succès, des trois labels en faveur du tourisme et de la promotion de notre commune.
- L'aménagement de la zone de la mairie avec l'aide du lycée agricole de Neuvic,
- La communication, avec la mise en place du bulletin municipal et du site internet, c'est pour les habitants,
- Les travaux de rénovation à la Marpa, reprise des sols des douches, changements des robinetteries, des paillasses et des plaques de cuisson,
- L'entretien et la rénovation des maisons communales par les agents des services techniques,
- La stérilisation des chats en partenariat avec l'ITEP,
- Le changement des quatre portes de l'école et des fenêtres, ainsi que l'isolation du plancher des caves,
- L'achat d'une nouvelle tondeuse pour la commune,
- Le changement des robinets thermostatiques des

radiateurs de l'école, ainsi que le nettoyage et le changement des bouches d'extraction des systèmes de ventilation,

- La rénovation de la salle des mariages par les agents,
- La réfection du potager de l'école, l'entretien du monument aux morts...

Vous avez soumis des idées qui ont à chaque fois été refusées avec mépris... Vous perdez la mémoire, car dans le bulletin municipal n°32 de janvier / mars 2022, vous proposez, l'achat d'un broyeur de végétaux qui a été effectivement refusé au budget par la commission, la réfection des chemins que nous réalisons en partie chaque année sur la commune, le remplacement des fenêtres de la mairie (13 fenêtres et la porte de la maison attenante) qui a été refusée lors des réunions de la commission finance dont vous faites partie et donc refusé au budget, de la mise en place d'une porte à la salle des sports, que nous avons réalisé, de la construction d'un auvent avec tribunes au club de foot ou j'ai missionné l'architecte et où nous avons coulé des pieux en béton avec la dalle qui a été réalisée pour la mise en place des poteaux de cet auvent. À part ça on ne prend pas en compte vos demandes...

Quant à la gestion de la Marpa, elle incombe au Président et ne vous regarde pas. Concernant la rupture conventionnelle dont vous faite allusion, elle m'a été demandée par un agent pour des raisons personnelles et c'est au maire et Président, seul, employeur, de prendre la décision, je n'ai donc pas à consulter les élus qui n'ont rien à voir avec la gestion du personnel Marpa. La gestion du personnel incombe au maire qui assure le recrutement des agents communaux, il les nomme, les promeut, leur applique les mesures disciplinaires, le cas échéant, et met, éventuellement, fin à leurs fonctions. De façon plus générale, il gère le personnel communal et ces conditions d'emploi. Néanmoins, il va de soi que cette décision a été prise en concertation avec la directrice de la Marpa. Je n'ai fait que mon devoir de maire et de Président. Dans certains cas, il faut prendre des décisions pour permettre aux services de fonctionner correctement et sereinement et c'est le rôle du maire. Quant à la somme que vous annoncez, elle est fausse et ce n'est pas le montant de l'indemnité de rupture qui s'élève à 25 000 euros, mais seulement 1863 euros, nous en avons déjà parlé Le budget est prévu pour assurer le règlement du chômage auguel l'agent a le droit et de provisionner les arrêts maladie. Nous ne pouvons pas conventionner avec pôle emploi pour assurer les fonctionnaires de la commune. Nous cotisons actuellement pour les 4 agents contractuels.

J'envisage des travaux sans que cela soit budgétisé...

Je pense que vous parlez des travaux du gymnase, de la bibliothèque et de la salle des fêtes, aussi je vous renvoie à l'article détaillé des travaux dans ce bulletin municipal. Le 13 décembre 2023, le lieutenant Franck Ceyrac a émis un avis défavorable à l'exploitation des bâtiments lors de la commission sécurité. Pour mémoire cette commission se réunit tous les 5 ans.

Le Maire est l'autorité principale de la police spéciale des établissements recevant du public. À ce titre :

- Il transmet les dossiers d'étude concernant les ERP à la commission de sécurité compétente.
- Il s'assure de l'avis favorable de la commission de sécurité avant de délivrer les permis de construire (au titre du code de l'urbanisme) et les autorisations de travaux non soumis a permis (au titre du code de la construction et de l'habitation).
- Il fait procéder aux visites de sécurité par la commission compétente.
- Il notifie aux exploitants le procès-verbal dans lequel doit figurer l'avis, les prescriptions et recommandations éventuelles. Il indique également sa décision sur la suite donnée aux avis émis par les commissions. (La commune est à la fois propriétaire et exploitant de ces deux ERP)
- Il prend une part active aux commissions de sécurité auxquelles il participe comme membre ayant voix délibérative.
- Il fait assurer le suivi des prescriptions énoncées et le contrôle de leur réalisation par ses services. Une nouvelle visite peut être alors réalisée dans certains cas. Un procès-verbal de visite est généralement assorti de prescriptions. L'exploitant ayant reçu le procès-verbal, il doit transmettre les documents justificatifs permettant de lever les prescriptions. Les exploitants sont tenus de faire procéder aux vérifications nécessaires par des organismes agréés ou des techniciens compétents. (Le contrôle exercé par l'administration et les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement.) Les rapports et les comptes rendus des vérifications sont communiqués à l'autorité municipale.

Comme je vous l'ai déjà dit, les vérifications périodiques annuelles obligatoires, notamment des systèmes de désenfumage, n'ont pas été réalisées depuis plus de 30 ans, il existait des cartouches de déclenchement avec un numéro de téléphone à 6 chiffres... Ce n'est pas ma faute. J'ai donc travaillé pour la commune et ses habitants pour mettre en sécurité ces bâtiments et pris mes responsabilités pour

le bien des personnes. Dans ces conditions urgentes et indispensables, c'est le maire qui assure la mise en sécurité des ERP. Il est à noter que je me suis entretenu sur ce sujet avec les services de l'état, Madame la Sous-Préfète et Monsieur le Préfet qui m'a confirmé qu'il venait de fermer 4 établissements en Corrèze pour les mêmes raisons. Vous auriez préféré une fermeture peut-être ? Les services de l'état ont d'ailleurs enlevé les enfants de l'activité périscolaire. Heureusement, ils ont pu poursuivre leurs activités sur d'autres communes.

En cas de sinistre dans un ERP, la responsabilité civile de la commune peut être engagée si des omissions, des négligences ou des insuffisances sont constatées dans le suivi et le contrôle des ERP.

Le Maire est responsable du suivi des avis rendus par les commissions à l'égard des ERP implantés sur sa commune. Si les exploitants des ERP sont les premiers responsables du respect du règlement de sécurité dans leur établissement, l'autorité municipale doit s'assurer que ces derniers mettent bien en œuvre les prescriptions émises par les commissions dans leur avis. Elle doit notamment être particulièrement attentive au suivi des avis défavorables émis par ces commissions. J'ai donc effectué mon travail de maire au service des habitants...

Des travaux au Maury avec une mise aux normes du restaurant non obligatoire.

Au début du mandat, le 14 décembre 2020, sur mon initiative, j'ai demandé au commandant Pacherie de venir au restaurant du Maury pour faire le point sur la sécurité de ce bâtiment. Il s'avère que la dernière commission de sécurité datait de 2008. Voici ces prescriptions à l'époque :

- Classement ERP en 5ème catégorie,
- 1 personne par m², contenance maximum 100 personnes.
- 2 sorties de secours de 0.90 non conforme, notamment en terrasse,
- Manque des blocs de secours,
- Supprimer les urinoirs et positionner 1 WC PMR mixte,
- C'est une grande cuisine, car puissance supérieure à 20kW. Il faut réaliser toutes les normes en relation avec ce classement,
- Mettre en place une vanne gaz avec arrêt d'urgence,
- Positionner un arrêt d'urgence pour la hotte,
- Réaliser une structure coupe-feu 1 heure entre la cuisine et la restaurant, y compris vers les sanitaires,
- Réaliser une ventilation haute et une basse pour le gaz,

- Mettre en place une extinction automatique au-dessus des friteuses,
- Réaliser une enveloppe coupe-feu 1 heure pour le local électrique,
- Mettre en place une porte coupe-feu 1 heure avec oculus entre la cuisine et le restaurant,
- Déplacer les bouteilles de gaz en extérieur,
- Exploitez le registre de sécurité,
- Réaliser les exercices d'évacuation annuel,
- Remettre en forme la voie pompiers et mettre en place les places PMR,
- Reprendre la notice sécurité.

De plus, lors d'une tempête également en 2020, la toiture s'est arrachée, je suis intervenue avec un adjoint et les pompiers d'Ussel en urgence, nous avons déclenché la grande échelle pour remettre en sécurité la couverture. Toute la toiture est réalisée en aggloméré qui se gorge d'eau. Elle est à reprendre entièrement. Nous avons également toute la remise aux normes de l'installation électrique par rapport à la norme C15100, l'avez-vous lue comme je vous l'ai demandé? Toute l'installation est à reprendre à neuf, récemment, l'exploitant nous interpellait, car les interrupteurs d'éclairage ne jouaient plus leur rôle. Et enfin, les travaux de faïence aux murs pour les raisons sanitaires, le déplacement de l'installation d'eau chaude sanitaire, etc... sont également obligatoires. Vous parlez de travaux que nous ne pouvons pas faire à cause de ce projet obligatoire. Refaire la couverture de la boucherie. Je me suis occupé, sur interpellation des exploitants, de faire des devis, la commission dont vous faite partie, et le conseil municipal, n'ont pas mis le budget pour ces travaux. C'est ma faute ? Isoler les maisons communales pour alléger les factures des locataires. Les locataires gèrent eux-mêmes leur consommation d'énergie. Néanmoins, nous avons réalisé les études pour ces maisons vieillissantes d'une valeur de 70 à 80K€, l'architecte nous ayant chiffré les travaux de remises aux normes, isolations et toitures pour pratiquement les mêmes sommes à investir. Combien d'années faudra-t-il pour rentabiliser cet investissement avec des loyers de 5000 euros par an? Ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux de vendre certains biens pour permettre d'entretenir nos bâtiments communaux qui en ont besoin? C'est justement votre point suivant, isoler certains bâtiments publics. Vous oubliez que les travaux d'isolation extérieure des pignons à la Marpa, ainsi que l'isolation de toutes les allèges vont débuter en septembre. Il y a bien des travaux pour nos bâtiments. Vous avez des idées, mais il faut de l'argent pour les financer...

La politique du maire. Ce n'est pas la politique du maire, mais bien la politique de l'équipe municipale, puisque c'est elle qui vote le budget. Concernant la prime de pouvoir d'achat mise en place par l'état, mais financée par la commune, il ne faut pas l'oublier, oui je me suis abstenu pour le taux maximum de 100%, comme je vous l'ai dit, la majorité des communes de Haute Corrèze ont voté pour 50% pour ne pas trop impacter leur budget. Pour information le montant de cette prime est de 11 334,33 euros à charge de la commune. Je ne vois pas ce que viennent faire les décisions des adjoints, nous sommes en démocratie, c'est leur choix.

La plainte contre un agent. Effectivement il y a eu une altercation entre un agent et le deuxième adjoint le 13 novembre 2023 à 8h45. J'ai convoqué l'agent dans mon bureau, il y a eu discussion et nous avons fait le point, comme doit le faire le maire en pareille circonstance, j'ai écouté les différentes personnes présentes également. Néanmoins l'élu a été choqué et il a pris cette décision, elle lui appartient et reste de son droit et du domaine privé. Cela est personnel et n'a rien à voir avec le budget.

Vous parlez ensuite de ne pas avoir l'intention de répondre à la dernière tribune, mais messieurs, c'est l'inverse qui se produit, nous répondons à vos attaques permanentes à chaque fois, n'inversez pas les rôles...

Concernant les indemnités du maire. Je vous rappelle que les communes sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du CGCT, d'allouer à leur maire cette indemnité au taux maximal prévu par la loi. Lors de ce conseil municipal du 6 juillet 2020, vous avez demandé la diminution de mes indemnités, prétextant que le maire avait un salaire confortable, je vous avais répondu que dans deux ans je serais à la retraite et que les taux seraient « révisables » à ce moment-là. Revoyez vos notes, les miennes sont claires sur ce sujet. J'ai accepté cette réduction à l'époque dans un esprit constructif de l'équipe municipale... Il en était également sujet pour les adjoints, mais ça vous n'en parlez pas. Cette indemnité n'est pas un salaire, mais bien une somme pour compenser les frais de la fonction, notamment concernant le véhicule, son entretien, le carburant, les péages, etc... Pour information, le montant de l'économie pour la commune sur ces deux années est de 5 618,58 euros.

Vous revenez encore une fois sur cette prime du pouvoir d'achat... quel acharnement!

Concernant l'éclairage public, encore une erreur sur

le compte rendu qui n'est pas du 2 novembre 2020, mais le 2 novembre 2021. Effectivement j'ai dit que les habitants payent des impôts, car c'est le maire qui reçoit les doléances des administrés, et oui, souvent les habitants de la commune me disent qu'ils payent des impôts et ne comprennent pas les décisions prises. Je leur explique que de toute façon, l'imposition est une partie des recettes, mais ne couvre pas l'ensemble des frais. C'est une remontée du terrain... Le maire est à l'écoute des habitants.

Vous revenez sur la vente des terrains du lotissement. De par la loi, le maire exécute les décisions du conseil municipal, même du conseil municipal antérieur au nôtre. Je vous ai déjà expliqué les choses, il n'y a pas de perte, ces terrains étaient à vendre depuis plus de 10 ans, le prix était fixé par le conseil municipal, avec un panneau d'informations à l'entrée de la commune, j'ai donc réalisé de par ma fonction de maire, la vente de ces terrains. Et c'est une bonne chose pour ce budget annexe de la commune qui était déficitaire depuis toutes ces années et qui empêchait l'investissement. Aujourd'hui ce budget n'existe plus et c'est une bonne chose. Qu'en est-il aujourd'hui ? C'est du domaine privé, le propriétaire fait maintenant ce qu'il veut.

Concernant le projet du restaurant du Maury, je n'ai jamais été contre la mise aux normes depuis 4 ans de ce bâtiment comme vous l'affirmez. Je vous ai expliqué plusieurs fois que ce bâtiment, qui appartient à la commune, est vieillissant et nous avons évoqué ensemble plusieurs solutions, oui je reste persuadé que de raser ce bâtiment, d'en construire un autre en préfabrication, de modifier le loyer sur 12 mois, etc... est la meilleure solution pour l'avenir de ce site, de plus un fonctionnement à l'année aurait eu un impact important pour la commune. Nous en avons longuement parlé et débattu avec les élus. Encore une fois, c'est la politique que vous souhaitez. Devant le fait que le conseil municipal ne souhaite pas cette solution, il était normal que je vote pour la rénovation pour faire avancer les choses. Mais je tiens à vous dire que nous avons missionné une équipe de bureaux d'études, obligatoire, même si vous dites, que nous n'avons qu'à prendre des artisans pour mettre aux normes, il faudra néanmoins des entreprises qualifiées avec des cahiers des charges rédigés et des prescriptions et enfin un bureau de contrôle pour valider les travaux, ce que je vous explique depuis 4 ans. Les délais d'études sont longs, vous pouvez vous en rendre compte, car les bureaux d'études ont du mal à rédiger leurs documents et surtout du mal à chiffrer les travaux tellement le bâtiment est dans un état lamentable. Le problème est là... Les études et le budget vous seront donnés lors de la réunion avec l'ensemble des élus prévue le 16 juillet. De plus nous gâchons en permanence les subventions que nous avons et que nous n'aurons plus, c'est vraiment dommage! Pour information, 232 268,57 euros de subventions ont déjà été perçus sur les comptes de la commune, d'autres, importantes, suivront en fonction des projets en cours.

Vous parlez des enregistrements que vous mettez à disposition. Pour ces enregistrements, il ne fait nul doute que peu importe leur nature, dès lors qu'ils permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique, sont une donnée à caractère personnel et leur publication est constitutive d'un traitement automatisé de données à caractère personnel. Les personnes qui procèdent à de tels enregistrements doivent donc être particulièrement

vigilantes quant au respect des obligations qui sont les leurs dans ce cadre.

Je terminerai en informant la population que j'exécute mon mandat de maire, le mieux que je peux depuis le début avec un conseil municipal compliqué. Je travaille tous les jours pour le bien de la commune et au service de tous. J'invite donc la population à venir me rencontrer, à échanger, et à venir écouter les débats sur les décisions prises lors des réunions des conseils municipaux. La population pourra ainsi s'assurer de la véracité de mes propos.

Frédéric BIVERT Maire de Liginiac

Liginiac & Patrimoine accueille Mgr Jean-Christophe Lagleize

Le vendredi 12 avril 2024, Claude Tronche, Frédéric Bivert, Michel Léonardi pour son expertise et Jacques Graff ont accueilli Mgr Jean-Christophe Lagleize, évêque émérite de Metz, délégué diocésain à l'art sacré. Pierre André Tronche était aussi présent pour l'informer de la création d'un chemin de Compostelle empruntant le parcours de l'association de « villages en barrages » qui eu la gentillesse de nous accompagner pour prendre quelques photos de cette réunion.

L'évêque a pu ainsi prendre connaissance de toutes les pièces de valeurs de notre église, particulièrement des deux autels, de la statue de Saint Barthélémy, celle de St Paul, comme des objets du culte conservés dans la sacristie et de découvrir la magnifique « Piéta » du prieuré qui sera prêtée pour l'exposition d'objets sacrés de Meymac. Lors du tour de l'église, Claude a pu détailler à Mgr Lagleize les modillons avant de lui présenter le panneau qui avait été réalisé pour les journées du patrimoine lors de la visite des combles de la Bastide. Il nous a félicités pour ce travail explicatif précis.

L'évêque a apprécié les travaux de restauration de la petite porte de l'église et de la repose de 3 croix sur 3 des cadres du Chemin de Croix. Il a par ailleurs donné son accord tacite pour rafraîchir le portail de l'église avec les produits adéquat devant l'excellent travail du groupe. Nous avons ensuite montré à Mgr Lagleize quelques réalisations de remise en état implantées sur la commune par de membres de LP, à savoir :

- la croix du Laquais, refaite à neuf
- celle du carrefour de Prentegarde/Bonnefont,
- celle de Manzagol,
- l'oratoire de Marège.

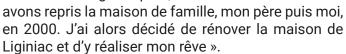
Nous avons remis au prélat un dossier complet de nos projets de restauration. À ce sujet Mgr Lagleize qui nous a beaucoup apporté en précisions nous avait indiqué en début de visite, un restaurateur Mr Gaillard, auquel nous pourrons demander un devis.

Cette réunion s'est terminée autour d'un verre de l'amitié au Liginiacois et il nous a assurés d'une autre visite.

Frédéric Battut de Liginiac à Québec

Frédéric Battut est né le 5 mars 1960 à Épinal. Il n'est donc pas Corrézien, mais Lorrain.

« Ma mère et moi sommes lorrains, mais mon père est né à Chirac-Bellevue et son père (mon grand-père) à Liginiac ». Remontons un peu le temps. « Mes grands-parents ont divorcé en 1939, ce qui était rare à l'époque. Lui était vendeur de cuir, tissu et de linge et se fournissait dans les Vosges. Et puis il s'y est installé en ouvrant un premier magasin à Epinal, puis un deuxième et un troisième. Au décès de mon grand-père, nous



Car Frédéric a un parcours atypique. Après ses études à Épinal, il a poursuivi à Paris dans le domaine du tourisme. Après avoir travaillé 12 ans chez Nouvelle Frontière, il part chez Dégriftour en tant que directeur adjoint « à l'époque où nous communiquions encore sur le minitel », s'amuse-t-il. L'entreprise ayant



été vendue à lastminute.com, il poursuit sa carrière durant 10 ans dans l'hôtellerie à Paris avant de s'associer chez Pullman à Paris, le spécialiste des trains miniatures électriques depuis 1946. Cette boutique est installée entre la Gare St-Lazare et la place de Clichy. « Ce domaine est une passion depuis mes 6 ans, explique Frédéric qui dans sa grange liginiacoise restaurée a installé son train électrique miniature ».

Il y a deux ans, Frédéric s'est marié à un québécois et s'est installé au Québec. « J'ai alors

laissé la maison à mon frère aîné, né en Corrèze et retraité de la Sacem. J'ai fait ce choix car il est grandpère d'un garçon qui héritera de la maison pour qu'elle continue de vivre ».

En attendant, Frédéric revient au pays 4 à 6 fois par ans. Je vote à Liginiac, je paie mes impôts en Corrèze et j'y serai enterré confie cet amoureux du pays qui se plait à raconter les petites histoires du territoire au temps de Chirac qui battait la campagne.

Exposition Objets Religieux à Meymac, Liginiac y participe

Le 13 avril dernier, les services du Musée d'Archéologie & du Patrimoine Marius Vazeilles de Meymac sont venus à Liginiac chercher deux christs en croix d'une grande valeur pour enrichir à l'exposition d'objets sacrés prévue pour la saison d'été à Meymac. L'idée est de regrouper les objets religieux de valeurs de la Haute Corrèze pour les montrer au public. Après l'intervention de l'association Liginiac Patrimoine, en présence de restaurateurs et d'expert, il s'avère que la commune possède de très beaux objets, notamment une vierge, la Pietà à côté de l'église. Le transport des deux christs a été confié à un restaurateur confirmé, ils ont reçu un premier traitement sur place dans notre église et sont bien arrivés à Meymac. Ils ont été ensuite dépoussiérés avant la mise en anoxie pour supprimer l'ensemble des bactéries. En se concentrant sur les objets façonnés au fil du temps et dans le cadre de la pratique cultuelle, cette exposition « sacrés objets » s'intéresse à l'attachement de tous, pour ses trésors qui se dérobent bien souvent au regard du public. Usages liturgiques, techniques artisanales et histoires d'exception seront au côté des problématiques de conservation, restauration, sécurisation et valorisation. Une très belle exposition à voir absolument...





Un été sportif

Pendant l'été la bibliothèque proposera diverses animations sur le thème des Jeux Olympiques :

• En participant au 10 ans du festival national du livre pour la jeunesse partir en livre : « sport et jeux »

En faisant découvrir l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques en lien avec l'art :

- Découvrir et se familiariser avec des œuvres par des jeux
- Découvrir des sports, leurs accessoires et en comparer les représentations anciennes ou modernes
- S'approprier des postures sportives
- En proposant de nombreux ouvrages sur le thème du sport et une exposition interactive sur le thème des Jeux Olympiques.



Cette année, Claude Ponti signe l'affiche du festival. Il est l'auteur de nombreux albums jeunesse, mais aussi de romans pour adultes. Différents ateliers seront proposés afin de redécouvrir son œuvre.

Dans l'rétro

Du 3 avril au 3 mai, la bibliothèque accueillait le printemps japonnais. De nombreuses animations ont été organisées. Retour en images.









Bibliothèque de Liginiac 8 rue du stade 19160 Liginiac https://bibliotheque.liginiac.fr **Contact :**

Tel: 05 55 95 92 59 ou livres.liginiac@gmail.com

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 9h/12h-14h/18h Jeudi : 9h/12h-14h/18h Vendredi : 9h/12h-14h/18h

Samedi: 9h/12h.

La bibliothèque hors les murs : Certaines animations auront lieu les mardis après-midi sur la plage du Maury (du 16 juillet au 13 août)